

Concilier lutte contre les difficultés à l'école et attractivité du métier enseignant est possible si l'on s'en donne les moyens Communiqué du 23 janvier 2023

Nombre des mesures récemment annoncées par le M. le Ministre pour endiguer les difficultés à l'école ne sont pas nouvelles. Ainsi, ses recommandations pédagogiques (pratique régulière du calcul mental et du calcul posé, consignes de lecture, consignes d'écriture : pratique quotidienne de la dictée et de la rédaction, limitation des textes à trous, etc.) sont mises en œuvre depuis des années.

M. le Ministre a oublié de dégager les moyens qui permettent de pallier la hausse du nombre d'élèves par classe et l'hétérogénéité croissante des classes. Comment répondre à la croissance et à la diversité des besoins avec 30 élèves par classe, voire plus ? **Le Snec-CFTC demande que l'on saisisse l'opportunité de la baisse démographique pour diminuer le nombre d'élèves par classe.**

M. le Ministre est dans l'erreur s'il pense que c'est en mettant en œuvre de nouvelles évaluations nationales en CM1, donc en prenant sur le temps d'apprentissage et de remédiation, que l'on remédiera aux difficultés de lecture, d'écriture et de calcul.

Sur ce point, M. le Ministre a aussi commis un oubli : le temps de travail supplémentaire pour les maîtres. **Le Snec-CFTC rappelle son opposition à tout travail supplémentaire imposé et sa demande constante que tout travail supplémentaire soit rémunéré.**

Et ce n'est pas la seule mesure susceptible de dégrader une nouvelle fois les conditions de travail des enseignants du premier degré. Ainsi, l'heure hebdomadaire de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6^e devrait être assurée par des enseignants d'école élémentaire volontaires qui seraient rémunérés en heures supplémentaires. Sur le papier, cela peut sembler attractif mais :

- Si des enseignants souhaitent effectuer des heures supplémentaires, n'est-ce pas avant tout parce que leur rémunération indiciaire est insuffisante ? **Le Snec-CFTC rappelle son opposition au travailler plus pour gagner plus et rappelle sa demande d'une vraie revalorisation – c'est-à-dire sans contrepartie – significative et pour tous.**
- Quid en l'absence de volontaires ? L'Etat a fini par mettre en œuvre une obligation de remplacement dans le 2nd degré en l'absence de volontaire. Le temps médian de travail effectif des enseignants est évalué à 43 heures par semaine par le Ministère lui-même. **Le Snec-CFTC rappelle son opposition à toute nouvelle hausse du temps de travail.** Au-delà du cadre légal (temps de travail de 39 heures par semaine en l'absence d'accord d'annualisation et d'aménagement du temps de travail), se pose la question de l'efficacité au travail et de la santé des personnels.

Proposer un salaire minimum de 2.000 euros pour les nouveaux entrants dans la profession ne permettra pas de rétablir l'attractivité du métier. **Pour le Snec-CFTC, rétablir l'attractivité du métier, c'est offrir un salaire décent aux nouveaux entrants mais aussi limiter les sorties prématurées du métier en proposant des conditions de travail a minima correctes et des perspectives de carrières satisfaisantes.** Or, selon des publications ministérielles :

- la satisfaction professionnelle des enseignants est de 6,0 sur 10 contre 7,2 pour l'ensemble des personnes ayant un emploi (publication ministérielle) ;
- la moitié des enseignants signale un sentiment d'épuisement professionnel élevé (même source) ;
- le nombre de demandes de temps partiel, de démission et de rupture conventionnelle explose. Qu'en sera-t-il si l'âge de la retraite est reculé de deux ans ?

Rémunération, conditions du travail, perspectives de carrière, attractivité du métier, motivation, bien-être au travail, sérénité, épanouissement, réussite des élèves, tout est lié. Au mieux, le gouvernement est dans le déni de la situation. Au pire, il continue à considérer que les enseignants constituent une main d'œuvre corvéable à merci. Quoi qu'il en soit, il risque de maintenir l'Ecole dans un état préjudiciable aux enfants de la nation.